

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 43 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 8 octobre 2024

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absente excusée : CART Odile qui a donné pouvoir à M. BEAUPOIL Jean-Luc

Secrétaire de séance : PETIT Léo

ORDRE DU JOUR :

- 1) Avant-projet sommaire appartements Mairie (Présentation par SICA JURA)
- 2) SIVOS : réhabilitation école
- 3) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- 4) Demandes de subventions associations
- 5) Location appartement
- 6) Transfert de compétences Eau-Assainissement à la Communauté de Communes
- 7) Travaux 2025/Demandes de subventions DETR
- 8) Abonnement magazine « Petit Gibus »
- 9) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Avant-projet sommaire appartements Mairie (Présentation par SICA JURA)

Mme VANEL Lauriane, architecte à SICA JURA présente l'avant-projet sommaire qu'elle a réalisé pour la création de nouveaux appartements dans le bâtiment de la Mairie.

La commission bâtiment ainsi que les conseillers intéressés se réuniront afin d'étudier les différents projets et proposer un avis lors d'un prochain conseil municipal.

2) SIVOS : réhabilitation école

Michelle DUROCHÉ, déléguée SIVOS présente le projet de réhabilitation de l'école MOREL. Les différents scénarii sont exposés ainsi que les impacts financiers.

Après discussion, les membres du conseil valident le principe de la réhabilitation de l'école MOREL en marquant leur préférence pour le scénario n°2 ter (8 voix pour, une voix contre et une abstention à cause de la passerelle d'un montant de 325 000 € et cour végétalisée d'un montant de 270 000 €). M. PETIT Léo fait remarquer qu'aucun accident n'est intervenu durant ces années, il ne comprend pas le montant si important de cet investissement.

Le montant en investissement prévisionnel se substitue à l'appel en investissement de 70 000€ de 2024.

Départ de Mme DUROCHÉ Michelle

3) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Le maire explique que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la distance occupée.

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maximaux prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 30€ par kilomètre et par artère en souterrain (48,27 euros en 2024) ;
- 40€ par kilomètre et par artère en aérien (64,36 euros en 2024) ;
- 20€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) (32,18 euros en 2024).

Il décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics et d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

Il charge le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

4) Demandes de subventions associations

Monsieur le Maire présente les diverses demandes de subventions émanant d'associations.

Le conseil municipal, après en avoir **délibéré et voté à l'unanimité** décide de verser les subventions suivantes :

- **100 € à l'association OncoDoubs qui a pour but d'apporter du bien être aux personnes confrontées à la Chimiothérapie**
- **100 € à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)**

5) Location appartement

Le maire rappelle que l'appartement avec jardin situé dans le bâtiment du Chalet sera disponible à partir du 21 octobre 2024.

Les responsables des bâtiments ont réalisé plusieurs visites. Après étude des dossiers, le conseil autorise le Maire à signer le bail avec M. Lillge Holger sous réserve qu'il prenne l'appartement avant le 1^{er} décembre.

Quelques travaux sont à prévoir : peinture / placard à aménager.

L'employé communal sera chargé de réaliser ces travaux.

6) Transfert de compétences Eau-Assainissement à la Communauté de Communes

Un questionnaire a été envoyé aux communes en vue d'élaborer le transfert des compétences eau et assainissement en 2026.

Le document est présenté aux conseillers. Il a été prérempli en réunion d'adjoints avec les délégués au syndicat des eaux.

Les membres du conseil valident ce document complété.

7) Travaux 2025/Demandes de subventions DETR

Le maire explique qu'en raison d'une enveloppe contrainte, la Préfecture n'a pas retenu nos dossiers DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) présentés en fin d'année 2023 pour 2024. Il s'agissait des projets de création du terrain multisport et la création d'un caveau d'attente/ossuaire/columbarium au cimetière.

Nous sommes invités à déposer à nouveau ces dossiers au titre de l'appel à projet 2025.

Le conseil décide de demander à nouveau ces 2 subventions et de ne pas en déposer de nouvelle pour espérer les obtenir.

8) Abonnement magazine « Petit Gibus »

Le conseil décide d'offrir cette année encore, aux élèves de CE2, CM1, CM2 et 6^{ème} le magazine « Petit Gibus ». 7 magazines seront offerts durant l'année scolaire 2024/2025.

Le coût pour la commune reste de 1,60 € TTC par magazine plus les frais de port.

9) Questions diverses

Protection sociale complémentaire :

Le Maire informe les conseillers de l'obligation de participer à la prévoyance /maintien de salaire (minimum 7 €/mois et par agent) à partir du 1^{er} janvier 2025 et à la mutuelle (minimum 15 € par mois et par agent) à partir du 1^{er} janvier 2026.

La commune de Pupillin participait déjà au maintien de salaire à hauteur de 20,92 € par mois et par employé.

Le conseil décide de demander l'avis du Comité Technique du centre de Gestion pour une participation à hauteur de 23 € / mois pour la prévoyance et 15 € / mois pour la mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2025.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil après avis du centre de Gestion.

Fin du contrat de la femme de ménage :

Le contrat de travail de Madame THIEVENT Claudine arrivera à échéance le 16 février 2025. Afin de la remplacer, le conseil recherche une personne pour 2h par semaine pour effectuer le ménage de la mairie, de la salle polyvalente et des toilettes publiques.

INFORMATIONS

*** Cérémonie du 11 novembre :**

Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.

La musique sera assurée par « Les Jamois »

La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.

La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.

Date à retenir :

Soirée Année 80 organisée par l'ASCP : vendredi 18 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance
Léo PETIT**